

TAXE DE SEJOUR

**DOCUMENT A COMPLETER ET A RETOURNER AU PLUS TARD LE 03 JUIN 2018
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONT LOZERE**

DECLARATION ANNUELLE DES PROFESSIONNELS HEBERGEURS

Votre taxe de séjour sera calculée à partir des éléments contenus dans la présente déclaration.

Les articles R 2333-58 et R 2333-68 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient un régime de sanctions purement pénales pour les logeurs qui auraient établi une déclaration inexacte ou incomplète - c.f. paragraphe « infractions et sanctions » dans le guide d'application de la taxe de séjour.

Date de réception par
l'administration :

TYPE D'HEBERGEMENT

- HOTEL
- CAMPING
- VILLAGE DE VACANCES
- GITE ET MEUBLE DE TOURISME
- CHAMBRE D'HOTE

INFORMATIONS RELATIVES AU REDEVABLE

Raison sociale : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Email : _____
Téléphone: _____

INFORMATIONS RELATIVES A LA LOCATION

Nom ou enseigne : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Capacité d'accueil : _____ personnes (Pour les campings : nombre d'emplacement x 3)
Période d'ouverture ou de mise en location : _____
Catégorie* : non classé 1* 2* 3* 4* 5*
*étoile ou équivalent (épis, clés...)

Déclaré exact et fait le ____ / ____ / ____
Signature :

La loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services de la communauté de communes du Goulet Mont Lozère.